

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 165**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

- 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 2ème répartition 2016
- 2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 2ème répartition 2016
- 3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 1ère répartition 2016.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
1 37 61**

## RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

### 1) Soutien de la vie associative – fonctionnement :

Au cours de sa séance du 25 Mars 2016, notre assemblée a décidé l'inscription d'un crédit de 1 940 000 € au titre du soutien de la vie associative - fonctionnement, au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 (programme 10439) du budget de l'exercice 2016.

Par délibération du 25 Mars 2016, la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 382 000 €

La dotation est donc suffisante.

### 2) Soutien des médias associatifs – fonctionnement :

Au cours de cette même séance du 25 Mars 2016 notre assemblée a décidé l'inscription d'un crédit de 104 000 € au titre du soutien aux médias associatifs – fonctionnement au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 (programme 10637), du budget de l'exercice 2016.

Par délibération du 25 Mars 2016, la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 29 500 €

La dotation est donc suffisante.

### 3) Soutien de la vie associative – investissement :

Au cours de cette même séance du 25 Mars 2016, notre assemblée a décidé de créer une autorisation de programme (AP 2016 – 10440 R) d'un montant de 300 000 € permettant de répondre aux demandes de subventions d'investissement des associations :

- a) 150 000 € inscrits au titre des biens mobiliers, matériels et études, au chapitre 204, fonction 58, nature 20421 (programme 10440) du budget de l'exercice 2016.
- b) 150 000 € inscrits au titre des bâtiments et installations, au chapitre 204, fonction 58, nature 20422 (programme 10440) du budget de l'exercice 2016.

La dotation est donc suffisante.

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur proposition de la commission Exigence Sociale.

## OBJET DU PRESENT RAPPORT

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2016.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

## PROPOSITION ET INCIDENCE FINANCIERE

Sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, le montant des subventions à verser figurant dans les tableaux ci-annexés, s'élève à :

- 1) 276 850 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative - fonctionnement. Il sera prélevé sur le programme 10439, opération 101 26 32, chapitre 65 fonction 58, nature 6574 du Budget Primitif 2016 ;
- 2) 17 500 € au titre du dispositif de soutien des médias associatifs – fonctionnement. Il sera prélevé sur le programme 10637, opération 101 26 33, chapitre 65, fonction 58, nature 6574 du Budget Primitif 2016 ;
- 3) 3 000 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative – investissement – biens mobiliers, matériels et études. Il sera prélevé sur le programme 10440, opération 1011758, chapitre 204, fonction 58, nature 20421 du Budget Primitif 2016;
- 4) 60 000 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative – investissement – biens immobiliers. Il sera prélevé sur le programme 10440, opération 1011758, chapitre 204, fonction 58, nature 20422 du Budget Primitif 2016;

Imputation	Programme	Opération	Libellé	N°AP	Engagement
Chapitre 65 Fonction 58 Nature 6574	10439	101 26 32	Soutien de la vie associative – fonctionnement		CP 276 850 €
Chapitre 65 Fonction 58 Nature 6574	10637	101 26 33	Soutien des médias associatifs – fonctionnement.		17 500 €
Chapitre 204 Fonction 58 Nature 20421	10440	1011758	Soutien de la vie associative – Investissement : Biens mobiliers, matériels et études	10440 R	AP 3 000 €
Chapitre 204 Fonction 58 Nature 20422	10440	1011758	Soutien de la vie associative – Investissement : Biens Immobiliers	10440 R	AP 60 000 €

En cas de décision favorable, il conviendra :

- de prélever le montant des aides accordées en fonctionnement sur le chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget de l'exercice 2016 ;
- de prélever le montant des aides accordées en investissement sur le chapitre 204, fonction 58, articles 20421 et 20422 du budget de l'exercice 2016 ;
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention excède 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans les documents figurant en annexe.

AP	2016– 10440 R	Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
		300 000 €	0 €	63 000 €	63 000 €
Détail de la nouvelle affectation :					
Opération dont IB	1011758 204-58-20421			3 000 €	3 000 €
Détail de la nouvelle affectation :					
Opération dont IB	1011758 204-58-20422			60 000 €	60 000 €
1 <sup>ère</sup> commission permanente ayant voté une affectation concernant cette AP					

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL